

“La générosité relève de l'idée
de justice, non de la charité”

JE SOUTIENS LES ACTIONS DE DEUX MAINS PLUS HUMAIN PAR UN DON DE

50 € 75 € 100 € 200 € Autre montant :

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Deux mains plus humain

Je recevrai un reçu fiscal

Je souhaite m'abonner à la newsletter

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Tél :

RETOURNER CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT À :

Deux mains plus humain
11, Av. Paul Langevin
92350 le Plessis Robinson

deux
mains plus
humain

VOS AVANTAGES FISCAUX

• VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ?

Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt à hauteur de 60 %** du montant des versements, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaire.

• VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) égale à 66 % du montant des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

EXEMPLE :

Montant de votre don	> 50 €
Réduction d'impôts	> 17 €
Coût réel pour vous	> 33 €